

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles

Affaire suivie par : Alain LE GOUIC
Tél. : 05 53 69 34 21
alain.le-gouic@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le - 9 AOUT 2016

Monsieur le Directeur,

Votre société LHOIST FRANCE OUEST S.A.S dont le siège social est situé au 15, rue Henri Dagallier- CS10005-38030 Grenoble Cédex 2 exploite au lieu-dit Martinet-47500 Sauveterre La Lémance une usine de fabrication de chaux.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} juin 2015 des décrets n°2014-285 du 3 mars 2014 et n°2014-1501 du 12 décembre 2014 a conduit à une modification importante de la nomenclature des installations classées, en particulier pour les substances et les mélanges dangereux. Cette modification porte principalement sur la suppression d'une partie des rubriques 1xxx et la création des rubriques 4xxx.

Conformément aux dispositions de l'article L.513-1 du code de l'Environnement, vous avez déposé une demande de bénéfice des droits acquis pour les activités, objets de l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 juillet 2016 et impactées par les modifications de la nomenclature.


Après examen de votre déclaration, le classement de vos installations relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques mentionnées dans le tableau-ci dessous. Ce tableau remplace celui de l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 juillet 2011 :

N° de la rubrique	Installations et activités concernées	Éléments caractéristiques et Volume autorisé	Régime *
3310-b	Production de ciment, de chaux et d'oxyde de magnésium : b) Production de chaux dans des fours avec une production supérieure à 50 tonnes par jour	2 fours verticaux Maerz (100 et 200 tonnes/jour)	A (IED)
2520	Fabrication de ciments, chaux, plâtres... La capacité de production étant supérieure à 5 tonnes/jour	Capacité totale de production : 300 tonnes/jour	A
2515/1°a	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, ..la puissance installée des installations étant supérieure 200 kW mais inférieure ou égale à 500 kW .	Puissance installée : 1200 kw	A
4801/2° (ex 1520/2°)	Dépôts de houille, coke, lignite, charbon de bois, goudron asphalte, brais et matières bitumineuses supérieure ou égale à 50 tonnes mais inférieure à 500 tonnes.	Stockage de coke de pétrole : capacité équivalente : 240 tonnes	D
1532/3°	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues supérieur à 1000 m ³ mais inférieur à 20000 m ³	Stockage de biomasse de 3980 m ³ comprenant de la sciure de bois et pépins de raisin	D

2260/2°/b	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225 et 2226, mais y compris la fabrication d'aliments pour le bétail. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant : 2 - b) Supérieure à 100 kW, mais inférieure ou égale à 500 kW	Broyage de bois Puissance installée de 150 KW	D
2160	Silo de stockage de produits organiques dégageant des poussières inflammables. Volume de stockage inférieur à 5000 m ³	Stockage de 3980 m ³	NC
4511 (ex 1432)	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : inférieure à 100 t	Huiles de vidange : 3 m ³ x 1,5t /m ³ soit 4,5 t	NC
4734 (ex 1432)	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution La quantité totale susceptible d'être présente étant inférieure à 50 t.	FOD : 3m ³ x 0,88t/m ³ soit 2,64 t GNR : 13 m ³ x 0,845 t/m ³ soit 10,985 t	NC

* : A (Autorisation), D (Déclaration) ou DC (Déclaration et soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'environnement) ou N C (Non Classé).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jacques RANCHERE

Monsieur Renaud SAUSSARD
LHOIST FRANCE OUEST S.A.S
Usine de Sauveterre
« Le Martinet »
47500 SAUVETERRE LA LEMANCE